

CYTHEO
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1 000 euros
24, rue Laugier - 75017 PARIS
801 146 028 RCS PARIS

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 27 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le vingt-sept octobre,
A neuf heures,
Au siège social,

Monsieur Benoit COLIN, demeurant 45 rue de Courcelles – 75008 PARIS.

Propriétaire de la totalité des 1 000 actions de 1 euro chacune émises par la société par actions simplifiée CYTHEO (ci-après dénommée la « **Société** »)

Associé unique et Président de la Société,

A pris les décisions suivantes portant sur :

- Le transfert de siège social et la modification corrélative de l'article 4 des statuts de la Société,
- La délégation de pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la Société du 24 rue Laugier- 75017 PARIS au 45 rue de Courcelles – 75008 PARIS, à compter de ce jour.

En conséquence, l'article 4 des statuts de la Société a été modifié comme suit :

ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL

« Le siège de la Société est fixé au : 45 rue de Courcelles – 75008 PARIS ».

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIEME DECISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir les formalités légales.

Aucune question n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé, le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'Associé Unique.



L'ASSOCIE UNIQUE

Benoit COLIN